



Bulletin d'information de mars 2016



Les travaux P11



Les contes P14



Le véhicule communal P12



Patrimoine P18



Mairie de Lagny
 930 rue Principale
 60310 Lagny
 Tel : 03 44 93 01 05
 Mail : mairie-de-lagny60310@wanadoo.fr
 Site internet : www.lagny.fr

Ouverture du secrétariat de mairie
Le mardi de 14 h à 15 h 30
Le Jeudi de 13 h à 15 h 30
Le vendredi de 18 h à 19 h 30

Permanence des élus :
Le mardi de 17 h 30 à 18 h 30
Le vendredi de 18 h à 19 h 30



L'édito du Maire



Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année nous avons voté le budget prévisionnel sans augmentation de vos impôts sur les parts communales. Décision que nous confirmerons fin mars lors du vote des quatre taxes. Nous ferons face aux baisses des dotations de l'Etat en étant innovant et en faisant des choix judicieux comme nous le faisons depuis plusieurs années.

Le personnel du Périscolaire a retrouvé les locaux de départ dans la bâtisse du 5 place de la Mairie où un petit rafraîchissement a eu lieu pendant les vacances de Noël. Nous avons commencé notre programme de travaux concernant les accès aux personnes à mobilité réduite devant l'école Place de la Mairie, d'autres travaux sont à réaliser à l'église et à l'intérieur de l'école, ils seront réalisés courant de l'année.

Un appel d'offre est également lancé pour les travaux de trottoirs Basse Rue, Rue du Ponchet ainsi que Rue de Suzoy d'autres rues seront également réalisées. Nous espérons démarrer le chantier le plus tôt possible.

Nous allons également dès le mois d'avril commencer à travailler sur l'étude de la rue principale et de la rue de la barre afin de voir les possibilités que nous avons sur une route départementale afin d'avoir une estimation de prix.

Michael Dromat, notre agent technique comme vous l'avez constaté était en formation ces cinq derniers mois afin de passer l'examen d'agent de Police Rurale (Garde Champêtre était l'ancienne appellation). Examen qu'il a réussi, il est désormais assermenté par le Procureur de la République de Compiègne. Ce qui lui permettra de veiller qu'il y ait moins d'infractions sur notre Commune (voir portrait page 13).

Nous venons de faire l'acquisition d'un véhicule type camion benne d'occasion afin que nos agents techniques n'utilisent plus leurs véhicules pour le bien de la Commune et il nous servira également pour les manifestations organisées sur notre commune.

Côté animation nous allons travailler comme les années précédentes avec nos associations. La première en date est le 10 avril avec la traditionnelle Randonnée pédestre et VTT de la montagne de LAGNY avec l'association VTT LAGNY où nous vous attendons nombreux.

Sébastien NANCEL
Maire de LAGNY
Conseiller Départemental

Sommaire :



Informations officielles

- Trombinoscope

P 4 à 5

- Compte rendu de réunion de conseil municipal

P 6 à 10

Le Village

- Retour sur ...

P 11 à 14

P 15

- Agenda

P 16 à 18

- Portrait / Patrimoine

La vie à Lagny

- Retour sur

P 19 à 21

- Agenda

P 22 à 24

P 25

Concours photo

- Informations utiles

P 26 à 28

- Bulletin d'inscription

P29

Rédaction, Conception et réalisation : La commission Communication

Nathalie Schmitt, Caroline Leuregans, Sandrine Minard, Delphine Guilbert, Thierry Lazzati, Michael Sanchez.

Comité de relecture : Sébastien Nancel, Pascal Capillon, Dominique Gorecki, Michael Sanchez

Vos élus du conseil municipal

A l'occasion de manifestations, commémorations ou différentes rencontres, nous sommes aperçus qu'une majorité d'habitants ne connaissaient pas forcément l'ensemble de la municipalité ni leurs fonctions. Ce petit trombinoscope vous permettra de mettre des visages sur des noms mais aussi de vous adresser à la bonne personne lorsque vous avez des questions ou que vous cherchez une information.



Sébastien Nancel
Maire de Lagny

Conseiller départemental
Vice-Président de la communauté de communes du Pays des sources
Président du SIVU Lassigny (*syndicat à vocation unique*)
Président du SIRP (*syndicat de regroupement pédagogique, Cuy, Dives, Lagny*)

Président de l'ensemble des commissions de la commune
Permanence en mairie : le mardi de 17h30 à 18h30



Pascal Capillon
1^{er} Adjoint au Maire

Chargé des finances et de l'administration générale

- Responsable de la commission finance
- Titulaire du syndicat Force énergie
- Responsable de la salle des fêtes
- Suppléant de la commission communication
- Suppléant de la commission chemins et marais
- Suppléant de la commission travaux, Voirie

Permanence en mairie : le vendredi de 18h à 19h30



Michael Sanchez
2^{ème} Adjoint au Maire

Chargé de la communication, des fêtes et de la vie associative.

- Responsable de la commission communication (bulletin, site internet, bouquinerie)
- Responsable du groupe de travail aménagement de la commune (espace vert, éclairage Noël.)
- Titulaire du SIRP Cuy, Dives, Lagny
- Titulaire de la commission Finances
- Titulaire de la commission sécurité routière

- Suppléant de la commission Travaux
- Suppléant de la commission chemins et marais
- Suppléant de la commission appel d'offre

Permanence en mairie : le vendredi de 18h à 19h30



Dominique Gorecki
3^{ème} Adjoint au Maire

Chargé des travaux

- Responsable de la commission Travaux, voirie
- Responsable de la commission chemin et marais
- Titulaire de la commission sécurité routière
- Titulaire du syndicat de la Verse
- Titulaire de la commission d'appel d'offre

- Suppléant au SIVOM des Fontaines

Permanence en mairie : le mardi de 17h30 à 18h30



Caroline Leuregans
Conseillère municipale

- Titulaire de la commission communication
- Titulaire du groupe de travail aménagement de la commune (espace vert, éclairage de Noël)

- Suppléante de la commission finance
- Suppléante de la commission travaux, voirie



Corinne Bigot
Conseillère municipale

- Titulaire de la commission d'appel d'offre
- Titulaire de la commission finance

- Suppléante de la commission communication



Delphine Guilbert
Conseillère municipale

- Titulaire de la commission communication
- Titulaire du groupe de travail aménagement de la commune
- Suppléante de la commission sécurité routière
- Suppléante de la commission finance
- Suppléante du SIRP Cuy, Dives, Lagny



Emilie Vattel
Conseillère municipale

- Titulaire de la commission sécurité routière
- Suppléante de la commission finance
- Suppléante au SIRP Cuy, Dives, Lagny
- Suppléante de la commission communication
- Suppléante de la commission travaux, voirie



Nathalie Schmitt
Conseillère municipale

- Titulaire de la commission communication
- Titulaire du groupe de travail aménagement de la commune
- Suppléante de la commission sécurité routière
- Suppléante de la commission chemins et marais
- Suppléante de la commission finance
- Suppléante de la commission appel d'offres



Sandrine Minard
Conseillère municipale

- Titulaire de la commission finance
- Titulaire de la commission communication
- Titulaire du groupe de travail aménagement de la commune
- Suppléante de la commission sécurité routière
- Suppléante de la commission travaux, voirie



Virginia Dromat
Conseillère municipale

- Titulaire du SIRP Cuy, Dives, Lagny
- Titulaire de la commission finance
- Suppléante au SIVU



Christian Rollet
Conseiller municipal

- Titulaire au Sivom des Fontaines
- Titulaire de la commission appel d'offres
- Titulaire de la commission chemins et marais
- Titulaire de la commission travaux et voirie
- Suppléant de la commission communication
- Suppléant de la commission finance



Joel Thiebaut
Conseiller municipal

- Responsable de la commission sécurité routière
- Titulaire du Sivom des fontaines
- Titulaire de la commission chemins et marais
- Titulaire de la commission Travaux, voirie
- Suppléant de la commission communication
- Suppléant de la commission finance
- Suppléant syndicat force énergie



John Llerena
Conseiller municipal

- Titulaire de la commission chemins et marais
- Titulaire de la commission travaux et voirie
- Titulaire du groupe de travail espace vert
- Suppléant au Sivom des Fontaines



Thierry Lazzati
Conseiller municipal

- Titulaire de la commission communication
- Suppléant du SIRP Cuy, Dives, Lagny



Informations officielles

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 2 octobre à 19 h 45, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Sébastien NANCEL, Maire.

Présents : Mmes Delphine GUILBERT, Corinne BIGOT, Nathalie SCHMITT, Emilie VATEL, Caroline LEUREGANS,

MM Pascal CAPILLON, Dominique GORECKI, Christian ROLLET, John LLERENA, Michaël SANCHEZ.

Absents excusés : Virginia DROMAT, Sandrine MINARD pouvoir à Pascal CAPILLON, Thierry LAZZATI pouvoir à Michaël SANCHEZ, Joël THIEBAUT pouvoir à Sébastien NANCEL.

Absents :

Le compte rendu du 2 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. MUTUELLES DES AGENTS, COTISATION PART COMMUNALE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2014,

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositif de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités,

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De participer à compter du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la garantie santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de :
 - o Pour un agent, pour le montant d'une cotisation entre 25 € et 35 €, la commune prendra en charge 11 €
 - o Pour un agent, pour un montant d'une cotisation entre 15 et 25 €, la commune prendra en charge 6 €
 - o Pour un agent, pour un montant d'une cotisation entre 0 et 15 €, la commune prendra en charge 4 €.

A tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les orientations budgétaires comme suit :

- Décoration de Noël environ 5.000 €
- Travaux espaces verts environ 10.000 €
- Véhicule technique environ 20.000 €
- Matériel de festivités environ 15.000 €
- Travaux de voiries environ 300.000 €
- Mise aux normes PMR environ 8.000 €
- Travaux de bâtiments environ 20.000 €
-

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, approuve ces orientations budgétaires pour l'année 2016.

3. VOTE DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de subventionner les associations suivantes pour l'année 2016 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
LAGNY OMNISPORTS (1 abstention)	1.000,00
LA CHATAIGNERAIE	750,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1.000,00
LA BONNE ENTENTE	300,00
COMITE DES FETES (1 abstention)	7.780,00
LAGNY VTT (1 abstention)	500,00



4. BUDGET PREVISIONNEL 2016 - COMMUNE.

Voir feuilles annexées.

5. DELIBERATION POUR MISE EN PLACE DES ENTRETIENS DES EMPLOYES.

Le conseil municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le CGCT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 76,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 9,

Monsieur le Maire expose :

Le décret susvisé du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1^{er} janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la commission administrative paritaire compétente).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est apprécié, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

**DECIDE :**

1. De fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document de support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la présente délibération.

Eventuellement :

2. D'appliquer ce système d'évaluation de la valeur professionnelle à l'ensemble des agents non titulaires de la collectivité

6. LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE.

Monsieur le Maire propose de louer la salle communale qu'aux habitants de Lagny à partir du 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec une abstention, décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, la salle communale ne sera louée qu'aux habitants de Lagny.

7. DELIBERATION VIDEO PROTECTION POUR LES BIENS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin de mettre sous vidéo protection les biens communaux.

Ce ne sera pas une surveillance des rues ni des habitations, seulement des biens communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette mise sous vidéo protection pour les biens communaux et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

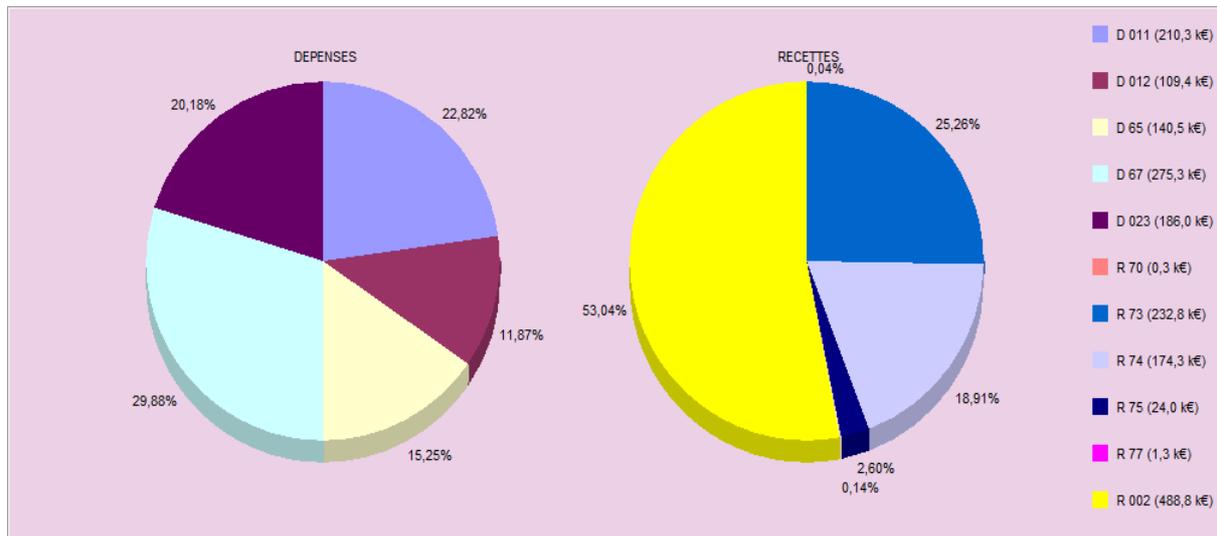
8. QUESTIONS DIVERSES.

- Madame Delphine GUILBERT demande ce qu'est la police rurale car elle a vu passer une voiture « police rurale ».
Monsieur le Maire lui précise que Michael Dromat est en formation avec Monsieur TOP de la commune de Carlepont pour être garde-champêtre. La nouvelle appellation est POLICE RURALE. Ils sont venus sur notre commune.
- Monsieur Christian ROLLET demande quand sera remis le panneau de Lagny à la sortie de Lagny en direction de Noyon.
C'est le domaine de l'UTD de Lassigny car la route est une départementale et non communale. La demande a été faite au service du département.

Séance levée à 21 h 15

Compte rendu rédigé par Yolande Rocquencourt la secrétaire de Mairie

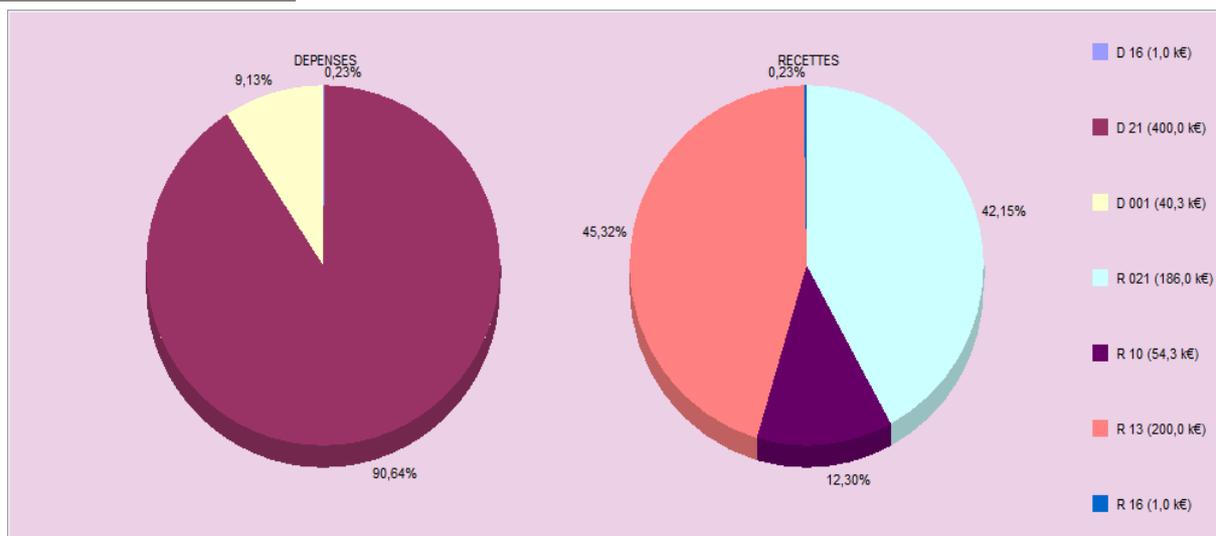
Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - Commune de Lagny - 2016



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	210 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	109 400,00
65	Autres charges de gestion courante	140 500,00
67	Charges exceptionnelles	275 331,00
023	Virement à la section d'investissement	186 000,00
	TOTAL DEPENSES	921 531,00

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes divers	330,00
73	Impôts et taxes	232 784,00
74	Dotations, subventions et participations	174 300,00
75	Autres produits de gestion courante	24 000,00
77	Produits exceptionnels	1 300,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	488 817,00
	TOTAL RECETTES	921 531,00

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette - Commune de Lagny - 2016



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	400 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	40 293,00
	TOTAL DEPENSES	441 293,00

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	186 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 293,00
13	Subventions d'investissement reçues	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000,00
	TOTAL RECETTES	441 293,00

La commune de Lagny

Retour sur :

Les travaux dans la commune :

L'aménagement de l'accueil périscolaire dans ses nouveaux locaux :



Philippe Bourlon, l'employé communal a rénové l'ancienne salle de classe en enduisant et en repeignant les murs aux couleurs choisies par le personnel de l'accueil périscolaire.

Il a ensuite procédé au déménagement du matériel aidé par Mr le Maire pendant les vacances scolaires de fin d'année.

La conception, l'aménagement des espaces et le renouvellement de certains matériels ont été travaillés par Virginie Lefèvre plusieurs semaines avant le déménagement afin d'accueillir avec encore plus de confort la vingtaine d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire.



L'accueil des enfants se fait maintenant derrière l'ancienne mairie au niveau de l'entrée de la cantine.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune où vous trouverez le projet pédagogique et le projet d'activité rédigés par la directrice de l'accueil périscolaire Virginie Lefèvre pour l'année 2015/2016. Vous y trouverez également tous les mois la fiche inscription et les menus de la cantine.

Les horaires de l'accueil périscolaire sont les suivants :

L'accueil du matin : de 7 h 30 à l'ouverture des grilles de l'école de Lagny

L'accueil du soir : de 16 h 50 à 18 h 30 (les enfants sont pris en charge dès la sortie de l'école ou dès la descente du bus)

Contact

Téléphone : 03 44 93 19 56 adresse mail : sirp.lagny@orange.fr

La commune de Lagny

Retour sur :

Les travaux dans la commune :

L'accès de l'école adapté aux personnes à mobilité réduite :



Faisant suite à l'audit des services de la préfecture concernant l'accès de nos bâtiments aux personnes à mobilité réduite, nous avons commencé à réaliser les travaux selon leurs préconisations.

En commençant par l'école, où l'entreprise Vadez a supprimé la bordure du trottoir ainsi que les deux petites marches, rendant ainsi l'école accessible à tous.

Restera à réaliser un toilette aux normes PMR (personne à mobilité réduite) pour cette école.

Une étude est également en cours pour faciliter l'accessibilité de l'église.

L'achat d'un véhicule pour la commune :



La commune s'est dotée d'un nouvel outil en acquérant un véhicule technique.

Cela faisait un an que nous cherchions un petit camion plateau. Nous ne voulions pas nous précipiter afin de trouver la meilleure occasion possible. Ce qui fut fait en mars, et pour un prix de 17500 €, montant inférieur au budget prévu par le conseil municipal.

Ce véhicule appartenait au service technique de la ville de Crépy-en-Valois. Il a cinq ans mais a très peu de kilomètres et est dans un très bon état.

Ce petit camion polyvalent sera utile aussi bien aux travaux d'espaces verts, qu'aux tâches techniques, travaux de voiries ou de bâtiments ainsi qu'aux manifestations et fêtes dans la commune.

Il permettra aux employés communaux de ne plus utiliser leurs véhicules personnels pour les travaux dans la commune.

La commune de Lagny

Retour sur :

L'ouverture d'un poste d'agent de police rurale à temps partiel :



L'employé communal Michael Dromat ayant terminé sa formation et obtenu son diplôme de policier rural (anciennement garde champêtre), un poste de policier rural a été ouvert pour 8 heures de travail par semaine.

Michael Dromat restera employé technique sur 27 heures et effectuera 8 heures de police rurale dans la semaine.

La formation de police rurale dure cinq mois, se passe à Amiens au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale).

Elle alterne entre formation théorique, pratique, et stages d'une semaine dans les différents services de l'état où le stagiaire doit acquérir les compétences nécessaires à l'obtention de son diplôme.

Stages effectués L'ONEMA (police de l'eau), la Gendarmerie, l'ONF (office nationale des forêts) ainsi qu'à l'ONCFS (la police de la chasse et de la pêche).

Michael Dromat passait sa formation pratique à Carlepont auprès de son tuteur Mr Top lui-même policier rural.

Il est maintenant qualifié et exerce sur le territoire de la commune de Lagny dans les domaines de la police de l'eau, de la police de la chasse et de la route. Il veille également à faire respecter les différents arrêtés du Maire et du Préfet.

Michael Dromat précise être là pour faire de la prévention avant la répression, préfère avoir recours à la médiation et au dialogue, mais ne s'interdit pas de verbaliser si cela s'avère nécessaire.

Garde Champêtre, Police Rurale, qu'est-ce que c'est ? Définition :

Le policier rural a une triple qualité : il est fonctionnaire territorial, agent de la force publique, mais également chargé de certaines missions de police judiciaire.

Placé sous l'autorité du maire, il exécute les directives de ce dernier dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Le policier rural a pour objet d'assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique au sein de la commune.

Il est habilité à constater par procès-verbal les contraventions et les délits portant atteinte aux propriétés rurales et forestières ainsi que les contraventions aux règlements et arrêtés de police municipale, du maire comme du préfet.

Il fait respecter les lois et est habilité à rechercher et à constater les infractions.

La commune de Lagny

Retour sur :

Les vœux de la municipalité :



A l'aube de l'année 2016 Sébastien Nancel, maire de la commune a adressé les traditionnels vœux de la municipalité à l'ensemble des administrés sans cacher avoir été touché par les événements malheureux de ces derniers mois « *ayons une pensée pour toutes ces familles qui ont perdu un proche* » confie-t-il.

Il a ensuite dressé le bilan de l'année, félicitant au passage les conseillers et adjoints pour leur implication dans leurs commissions respectives.

Sans oublier de remercier l'ensemble des associations qui œuvrent toute l'année pour animer la commune.

Mr le maire a ensuite détaillé à l'assemblée les projets qui seront développés courant 2016.

C'est autour d'un verre que les élus et la population ont continué d'échanger.

La Bouquinerie et les contes et histoires :



L'équipe « communication » a accueilli le samedi 12 mars 11 familles de la commune lors du rendez-vous bouquinerie.

Une cinquantaine de documents ont été de nouveau prêtés.

Les ouvrages mis à disposition se renouvellent régulièrement grâce aux retours des livres mais aussi grâce aux dons réguliers des habitants de la commune, que nous remercions.

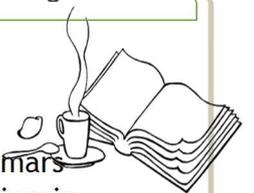
Cet après-midi permet également d'éveiller la curiosité de seize paires d'oreilles venues découvrir et écouter les contes et histoires d'Hélène et Philippe Sorgniard.

Petits et grands étaient captivés par les récits d'histoires adaptés de contes d'auteurs connus ou écrit par nos conteurs du jour qui disent trouver l'inspiration au gré de leurs activités et rencontres.

Philippe gardera secret l'endroit où il rencontra la princesse grenouille mais nous avertira des conséquences de cette tendre rencontre.

Et sachez enfin que si notre village est aujourd'hui lumineux et plein de couleurs, c'est qu'Hélène nous a appris que petit Pierre a réussi à vaincre sa peur et a gravit la montagne pour ramener au magicien blanc le rayon de lune qui manquait au petit oiseau des couleurs.

Rendez-vous bientôt pour une nouvelle rencontre, cette fois au cours d'une balade contée dans le village.



La commune de Lagny

L'agenda

La cérémonie du 8 mai 2016 :

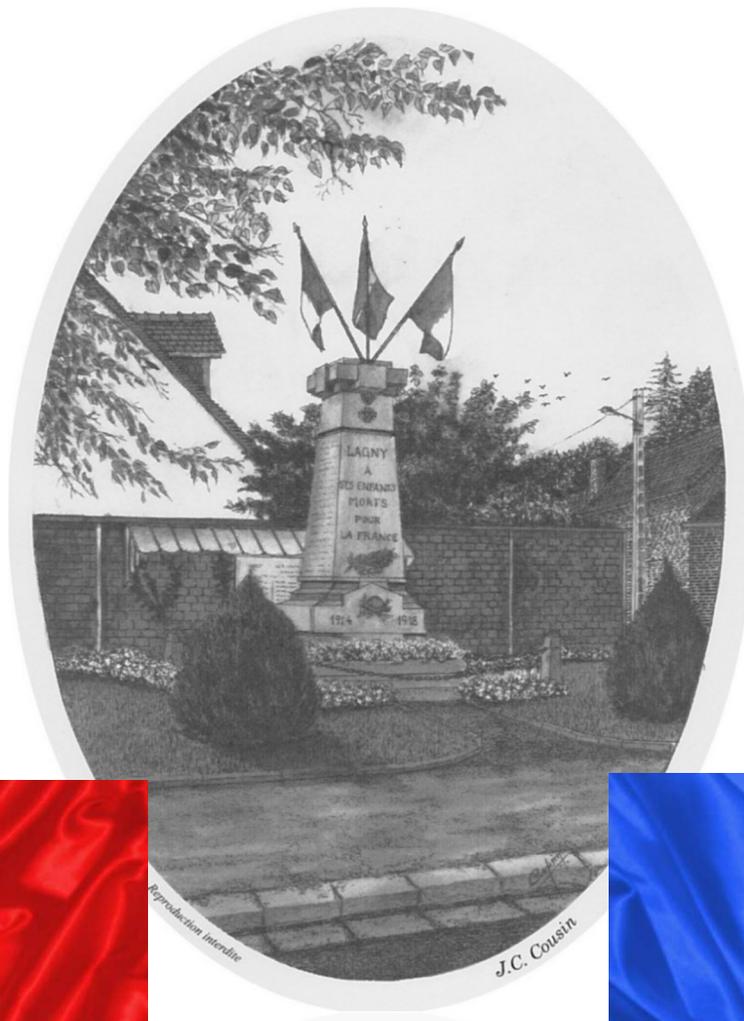
Cérémonie de commémoration du 8 Mai 2016

RDV à 11h15 place de la mairie

Défilé à 11h30

Dépôt de gerbe aux monuments aux morts

Suivi d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes.



La commune de Lagny

Portrait

Rencontre avec Thérèse et Jean Rabaste



Commémoration du 19 sept 1914 à Lagny

« *Une vie au service des autres* » Thérèse et Jean Rabaste n'envisageaient pas autrement leur existence. Jean était maraîcher horticulteur, habitant à Lagny, Thérèse était travailleuse familiale à Beauvais ; depuis son plus jeune âge elle savait que sa profession la mènerait à aider ceux qui en ont besoin. Ils se croisent en 1984 à Lourdes sur le chemin du pèlerinage où ils étaient au service des malades, Thérèse et Jean y étaient hospitaliers.

Guidés par cette spiritualité qui les rassemble ils ne se sont plus jamais quittés, vivant la suite de cette rencontre comme une évidence.

Une vie au service des autres

Ils partirent s'installer à Ressons-sur-Matz où Jean travailla pendant vingt ans comme magasinier à la laiterie. Déjà très investi envers les autres, il nous confie avoir reçu un message particulier lors de ce pèlerinage « *à mon retour je compris que ma mission ne s'arrêtait pas là mais qu'elle devait continuer 365 jours et ce tous les ans* ». Alors, de temps à autre, il part à la rencontre des malades dans les hôpitaux en tant que visiteur.

J'ai ressenti que mon pèlerinage ne devait pas s'arrêter là et que ma mission devait continuer

En 1993, le couple revient à Lagny pour vivre dans la maison où avait résidé un de « ses oncles » qui venait de décéder et consacre son temps libre à la restauration et l'embellissement de notre église. Thérèse et Jean deviennent alors le « relai » entre les habitants et l'univers paroissial « *pour nous c'est un service naturel que l'on rend* » explique humblement Thérèse Rabaste. C'est ainsi que pendant plusieurs années et jusqu'aujourd'hui ils sont devenus les gardiens de ce patrimoine religieux; ils entretiennent l'église, communiquent autour d'elle, assistent le curé dans la préparation des messes, soutiennent les familles endeuillées et sont également très féconds au sein des équipes paroissiales avoisinantes. En 1994 ils commencent même à enseigner le catéchisme aux enfants de Lagny. Thérèse fut conseillère municipale de Lagny de 1995 à 2001.

> Les hospitaliers et les hospitalières, ainsi appelle-t-on les bénévoles qui assistent les malades jours et nuits pendant un pèlerinage à Lourdes.

Généralement 5 à 6 jours.

1 hospitalier pour 2 malades parfois lourdement handicapés.

> Le travailleur familial procure une aide, un soutien aux familles en difficultés temporaires. Naissances multiples, maladie, hospitalisation. A ne pas confondre avec une aide à domicile.

> Le visiteur de malade est un bénévole qui va à la rencontre des malades dans les hôpitaux pour les écouter, les accompagner.



« Il y a une chose plus importante que tout : le sens de l'écoute »

Jean et Thérèse ne négligent aucune histoire, tendent l'oreille, ouvrent leurs bras et leurs cœurs au quotidien mais aussi toujours à l'occasion des pèlerinages à Lourdes où ils retournent régulièrement sur une période de cinq jours. Là-bas, ils transmettent leur amour avec l'énergie qui les caractérisent aux handicapés physiques et mentaux « *ils ont juste besoin qu'on les aime, qu'on soit là et c'est simplement ce que l'on fait* » nous livre Jean, un brin modeste. « *C'est une très grande famille* » reprend Thérèse qui nous affirme recevoir autant qu'elle donne dans ces moments qui la nourrissent de bonheur. Elle se souvient d'ailleurs d'une phrase qu'elle garde à l'esprit dite par Paul VI « *un chrétien s'occupe des plus pauvres* ».



Lorsque que l'on fait remarquer à Thérèse qu'ils ont passé leurs vies pour les autres et qu'ils ont tant donné, un long silence s'installe, « **on reçoit tellement** » dit-elle presque gênée.

Quelques personnes du village, trop peu, aident M et Mme Rabaste à tenir l'église. Cette tâche demande beaucoup d'énergie et de temps. Il faut la nettoyer, l'entretenir, la fleurir, la préparer pour les messes, les deuils, les baptêmes et les mariages.

Certaines tâches sont plus occasionnelles et physiques, d'autres plus régulières. Mesdames, messieurs si vous avez un peu de temps à consacrer à l'église, n'hésitez pas à contacter Thérèse et Jean Rabaste.

Votre aide sera la bienvenue.

Forte de sa foi, Thérèse n'a jamais oublié les paroles du Pape Paul VI :

« Un chrétien s'occupe des plus pauvres »
Cette phrase la guidera tout au long de sa vie



Ils ont passé une vie à écouter chaque personne qui s'est tournée vers eux, à notre tour nous avons écouté leur histoire le temps d'une soirée au coin du feu, le cœur déjà réchauffé par cette bonté humaine qu'ils nous transmettent. Nous avons reçu une jolie leçon de vie qui force l'admiration et qui, nous l'espérons, sollicitera quelques envies de relève à l'heure où le monde a le plus besoin d'amour et de solidarité.

La paroisse tient ses plus fidèles serviteurs et nous, nous avons écouté et beaucoup appris. Nous avons rencontré la gentillesse incarnée.

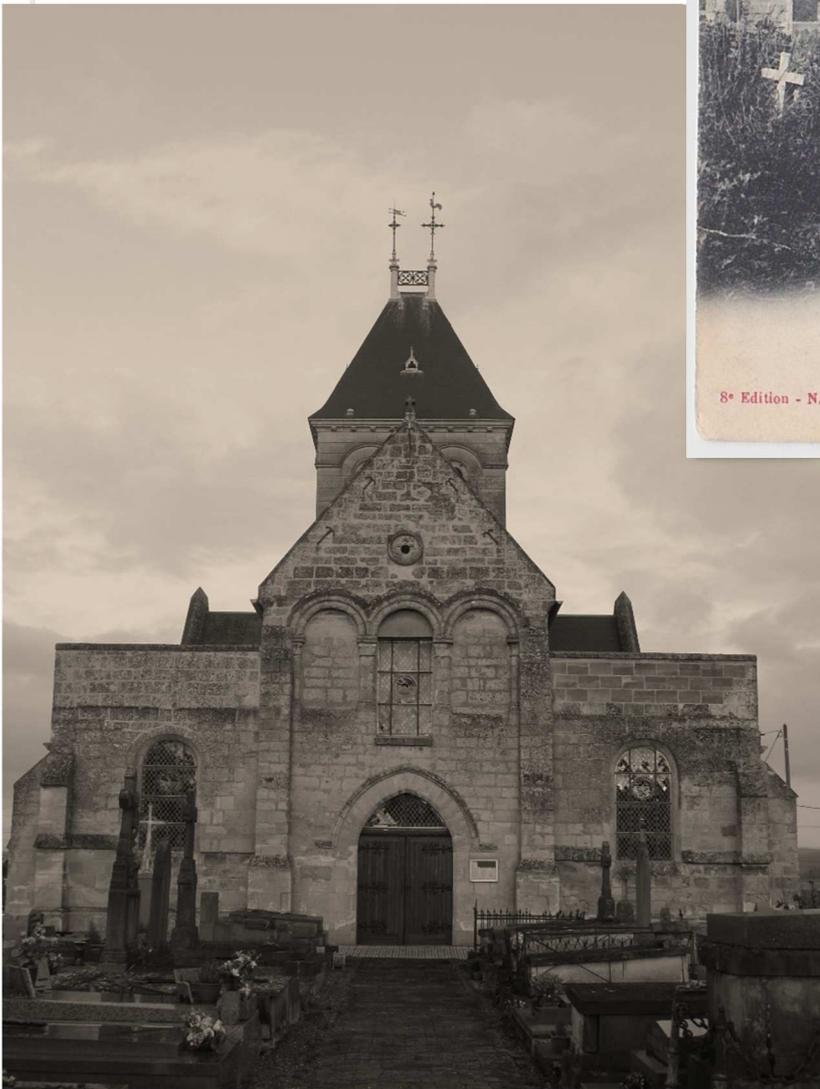
La commune de Lagny

Patrimoine



Lagny

Noir et blanc



L'assemblée générale du comité des fêtes :

L'assemblée générale du Comité des Fêtes de Lagny a eu lieu le 5 février dernier à la salle des fêtes.

En présence de Sébastien Nancel (Maire de Lagny), de Michaël Sanchez (Adjoint à la communication et à la vie associative), et d'une quinzaine d'habitants du village. Le bilan moral et le bilan financier de l'association sont approuvés à l'unanimité.

Après vote à l'unanimité, son bureau est composé cette année 2016 de 8 membres, tous bénévoles, qui forment une équipe motivée et dynamique :

Présidente : Nathalie Schmitt	Vice-président : Eddy Thiesset
Secrétaire : Angélique Leroy	Secrétaire adjoint : Perrine Camus
Trésorière : Corinne Bigot	Trésorière adjointe : Delphine Guilbert
Membre du bureau : Virginie Lefevre, Aurélien Picot	

Pour rappel : Le Comité des Fêtes est une association à but non lucratif qui organise ou contribue à l'organisation de manifestations ou animations sur la commune de Lagny tout au long de l'année. Son objectif est de divertir les habitants en proposant des animations diverses et variées (défilé de Mardi-gras, repas à thème, concours de pétanque, 14 juillet, arbre de Noël pour les enfants, cours de gym, de dessin, ...).

L'assemblée générale de la châtaigneraie :



Le samedi 27 février les membres du club La châtaigneraie se sont réunis en assemblée générale.

Daniel Prévost le Président a tenu à observer une minute de silence en mémoire de Luigi Bortoluzzi et Henriette Deghilage, personnages ayant marqué l'association et qui malheureusement nous ont quittés récemment. Les comptes 2015 et le budget 2016 ont été ensuite adoptés. Ont été élus :

Président : Daniel Prévost	Vice-président : Elie Desseaux
Secrétaire : Michelle Prévost	Trésorière : Marie-Claude Oudart
Secrétaire adjointe et Trésorière adjointe : Christiane Coquelle	

La Chataigneraie compte 53 membres pour cette année 2016. Ils se réunissent tous les quinze jours pour des après-midi goûter, jeux de cartes ou jeux de société. Ils préparent également quelques sorties ou repas. N'hésitez pas à venir les rencontrer le vendredi après-midi à la salle des fêtes, Mr Daniel Prévost et les membres de l'association seront ravis de vous accueillir pour une après-midi ou plus. La Chataigneraie, vous attend.

L'assemblée générale de l'amicale des sapeurs-pompiers :



Le lundi 14 mars les membres de l'amicale des sapeurs-pompiers de Lagny se sont réunis en assemblée générale pour élire leur bureau directeur en présence de Sébastien Nancel Maire et Michael Sanchez Adjoint au Maire.

L'association compte 8 membres actifs.

Ont été élus :

Président : Maia Da silva Anthony
Secrétaire : Soulé Nicolas
Trésorier : Delot Jérémie

Rendez-vous est donné lors de la commémoration du 8 mai 1945.

La vie à Lagny avec les associations

Retour sur

Le centre aéré des vacances de février :



LA PRÉHISTOIRE



L'espace d'une semaine de vacances en centre de loisirs, les enfants de Lagny sont devenus Les « cro-mignon » et « cro-mignonnes » du village. En effet, le thème du centre était, pour le « Pays des Sources », La Préhistoire.

Les enfants ont découvert des activités manuelles et des jeux en lien avec ce thème : l'Art Rupestre, la grotte de Tautavel, les « quizz » sur la Préhistoire, les dinosaures, la création de leurs empreintes de mains et des colliers de Cro-Magnon... Mais aussi une sortie inter-centre chez les « Cro-Magnon » de VAUCHELLES dans leur grotte pour créer des liens et partager des moments d'amusement avec d'autres enfants.

Une grande sortie au « Monde de Lili » et une séance de cinéma ont été organisées par le Centre Social avec tous les autres centres.

Une semaine dynamique et riche en partage. Les enfants ont aimé ce moment de convivialité et se sont bien amusés.

Un grand merci aux enfants et aux parents pour cette semaine très agréable, ainsi qu'à la commune de LAGNY qui nous accueille avec bienveillance dans ses locaux.

L'équipe d'animation
Delphine et Véronique

Le mardi gras avec le comité des fêtes :



Le 10 février dernier, le temps exécrable n'a pas fait peur à une bonne trentaine d'enfants. Ils se sont réunis, vêtus de leurs plus beaux déguisements, place de l'ancienne mairie pour le défilé de Mardi Gras organisé par le Comité Des Fêtes de Lagny.

Cette année, les enfants du Centre Aéré de Lagny étaient invités à se déguiser et à défiler avec leurs copains et copines du village.

Au vue des conditions climatiques, tous les enfants ont fait un petit circuit dans les rues du village. Ils sont ensuite rentrés à la salle des fêtes où les bénévoles les ont occupés par des jeux et coloriages. C'est pour cela que certains d'entre vous ne les ont ni vu, ni entendu !

Comme toujours, les habitants ont donnés avec générosité bonbons et friandises.

Ce mini défilé s'est terminé par un goûter offert par le comité des fêtes et chaque enfant est reparti avec son sachet de bonbons.

Le trail nocturne de Lagny omnisports :

La première édition du Trail nocturne de la Montagne de LAGNY organisé par Lagny omnisports fut un succès.

Ce n'est pas moins de 207 coureurs qui ont osé relever le défi et en foulant la terre de Lagny rendue disons humide, voire par endroit carrément boueuse. Conditions extrêmement difficiles, due à une météo pluvieuse lors des jours précédant la course et même neigeuse le matin du jour J.

Félicitations aux 188 coureurs qui ont réussi à rallier l'arrivée de ces 9 ou 15 km de trail nocturne.

Ce sont 70 bénévoles qui ont été mobilisés afin de sécuriser le circuit et de gérer cette course. Cette belle réussite donne l'envie aux dirigeants de Lagny Omnisports de pérenniser cette manifestation

Rendez-vous est donné à l'année prochaine, mais sans oublier la course sur route du samedi de la fête de Lagny qui se déroulera le 11 juin dans de meilleures conditions, enfin espérons-le.

**Le championnat de France d'athlétisme Ufolep:**

L'association LAGNY OMNISPORTS a encore une fois porté les couleurs de La Commune de LAGNY qualifiant 10 athlètes aux Championnats de FRANCE de Cross UFOLEP qui se sont déroulés le dimanche 13 mars à RIORGES dans le département de la Loire.

Avec 4 podiums en individuel et 4 podiums par équipes et pour les autres athlètes de belles places d'honneurs. Un grand bravo aux athlètes ainsi qu'aux dirigeants du club.



La chasse aux œufs avec le comité des fêtes :

La municipalité et *Le comité des fêtes de Lagny* organisent
une chasse à l'œuf pour les enfants du village le

Lundi 28 mars 2016 à 15H00

Rendez-vous sur le parking de l'école.

La chasse aux œufs de pâques aura lieu dans la pâture au-dessus de l'école.

Les enfants de moins de 6 ans devront impérativement être accompagnés d'un adulte.

A l'issue, un goûter sera donné dans la salle des fêtes avec partage des chocolats.

Merci de remettre le coupon en dernière page de ce bulletin dans la boîte aux lettres du *comité des fêtes* à l'ancienne mairie.

avant le MERCREDI 23 MARS 2016.



La randonnée avec Lagny VTT :

Vous pouvez dès à présent réserver votre **Dimanche 10 avril 2016** pour une nouvelle édition de la randonnée de La Montagne de Lagny.

En plus des informations pratiques précisées sur la newsletter ci-après, vous pouvez trouver toutes les informations relatives à cette journée, le bulletin d'inscription que vous pourrez pré-remplir en vue de vous faciliter l'inscription à la manifestation le jour de la randonnée, les dernières précisions et même les archives photos des éditions précédentes, sur le site internet du club de VTT.

Rendez-vous sur www.vttlagny.fr

LAGNY
2016 La Montagne

Roye Noyon
Lagny
Compiègne

VTT LAGNY

10 avril

VTT
25
35
45
55
65
KM

Randonnée VTT-Marche

La montagne, ça vous gagne !
1900 pers en 2015
Et vous ?

MARCHE 7 / 10 / 14 km

Organisation Lagny VTT et la Municipalité de Lagny

Renseignement : <http://vttlagny.fr>



Rando de La Montagne de Lagny

La Newsletter de mars

Le 10 avril 2016

Vos Rendez-vous

Au Stade de Lagny
(60310 à côté de Noyon)
ouverture inscription à 8 h

Marche : 3 € (gratuit - 12 ans)
7 km départ à partir 9 h 30
10 km départ à partir de 9h 15
14 km départ à partir de 9 h

Rando VTT : 5 € (gratuit - 12 ans)

- 25 km (375 m d+) départ à partir 9 h
- 35 km (528 m d+) départ à partir 9 h
- 45 km (700 m d+) départ à partir de 8 h 30
- 55 km (1020 m d+) départ à partir de 8 h 15
- 65 km (1180 m d+) départ à partir de 8 h

**Restauration à partir de 11 h
Buvette.**

frites / américains / Gateaux



La montagne ça les gagne !

L'équipe de Lagny VTT est sur le pont pour les reconnaissances des parcours. Toute l'équipe sera sur les différents circuits courant mars pour vous proposer la meilleure rando possible le 10 avril.

Et vous, serez vous aussi gagné par la Montagne de Lagny comme nos 1900 amis ?



Sur le 45 / 55 et 65 km VTT, vous découvrirez la base de randonnée du Pays des sources, son espace information, son bâtiment d'accueil et ses sentiers balisés.

www.vttlagny.fr



Un nouveau défi à relever :

Lors du dernier bulletin nous avons été contraints de ne pas publier de rubrique photo. Seul Mr Stéphane Salmon nous avait fait parvenir un joli cliché sur « les couleurs d'automne ». Nous le remercions vivement.

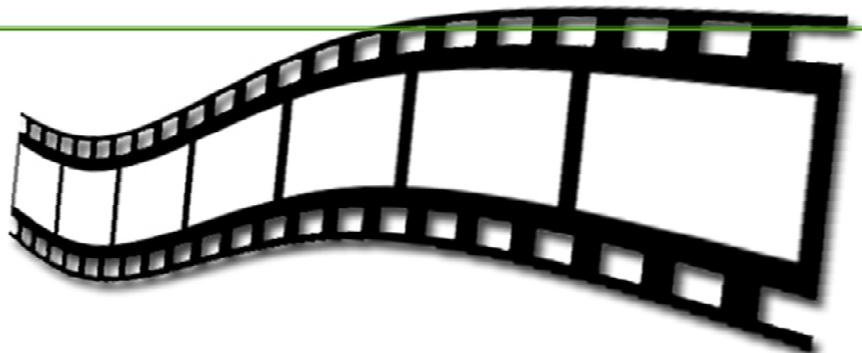
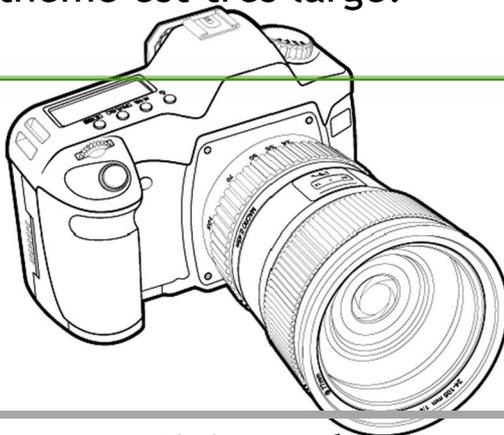
Comme beaucoup de personnes nous ont réclamé cette rubrique ou nous ont fait remarquer que c'était dommage d'arrêter, nous relançons la rubrique et espérons que vous ne serez pas timide et que vous gratifierez de vos plus belles photos.



A vos appareils, l'équipe communication vous lance un nouveau défi et vous propose de nous faire profiter de vos talents de photographe.

Pour cette fois, le thème sera : « **Pâques** »

Libre à vous de nous livrer votre image de Pâques, religieux, famille, intérieur, extérieur, vision d'artiste, décalé, monté, naturel, bref le thème est très large.



Pour participer, deux possibilités :

- Cliché papier dans la boîte aux lettres de la Mairie dans une enveloppe avec vos coordonnées.
- Par mail : votre cliché envoyé à l'adresse suivante : lagny-communication@orange.fr

Les meilleurs clichés seront publiés dans le prochain bulletin, fin mai.

Informations utiles



Les plates-formes Picardie en ligne

La connaissance de l'outil internet, de l'informatique et du multimédia est indispensable. Le fait de ne pas maîtriser ces nouvelles technologies de l'information et de la communication constitue un facteur d'exclusion. C'est pourquoi le **Conseil Régional de Picardie** permet à tous les picards d'avoir accès à ces technologies.

C'est dans ce souci d'équité sociale que la Région Picardie soutient et accompagne ses partenaires locaux comme le Pays des Sources dans la mise à disposition d'Espaces Publics Numériques grâce à l'opération «**Picardie en ligne**».

Depuis 2001, le Pays des Sources a ouvert 5 sites sur son territoire : *Braisnes, Orvillers-Sorel, Lassigny, Beaulieu-les-Fontaines et Ressons-sur-Matz.*

Comment s'y inscrire ?

Pour y avoir accès, il suffit de s'inscrire sur place ou par téléphone auprès des animateurs :

- **Kevin ROQUENCOURT** 06 86 56 84 57
- **Benjamin DAYRAS** 06 75 19 09 37



Picardie en Ligne propose :

Toute personne peut suivre une **initiation gratuite** à l'outil informatique, à Internet et à la bureautique :

Découverte de l'ordinateur

- Les éléments de l'ordinateur
- Utilisation de l'ordinateur (initiation à Windows 8) et des tablettes tactiles

Initiation à Internet

- Surfer sur Internet à l'aide d'un navigateur
- Utiliser les moteurs et annuaires de recherches
- Communiquer (Email, forums, messagerie instantanée, visio-conférence)

Initiation à la bureautique

- Traitement de texte (Word)
- Tableurs et graphiques (Excel)
- Présentation sous forme de diaporama (Powerpoint)
- Sauvegarde de données : documents, photos, carnets d'adresse, messagerie...

Après avoir suivi cette première initiation, les personnes peuvent se perfectionner en revenant utiliser les ordinateurs **en consultation libre** ou **en atelier** :

Informations utiles

Après avoir suivi cette première initiation, les personnes peuvent se perfectionner en revenant utiliser les ordinateurs **en consultation libre** ou **en atelier** :

Recherche d'emploi sur internet

- Utiliser efficacement les sites d'annonces d'emploi
- Créer son cv et déposer son cv sur un site d'emploi ou l'envoyer directement par mail

Initiation à la photo numérique

- Les formats de fichiers images
- La retouche (niveaux, contraste, luminosité...)
- Le montage (changer un arrière-plan, détourage)

Initiation à la création d'une page web

- Créer sa page web
- Insertion de medias (*photos, vidéos, sons*)
- Publier son site sur le web

Consultation libre

- Gratuite
- Limitée dans le temps par un crédit individuel de 30h
- Les heures d'initiation ne sont pas comptabilisées dans ces 30h.
- **Sur rendez-vous afin de ne pas perturber les formations.**

Un «**guide de l'utilisateur**» est également remis à chacun.



Horaires d'ouverture des sites Picardie en Ligne

	PÉRIODE SCOLAIRE	VACANCES scolaires 2015/2016
Beaulieu-les-Fontaines	Mercredi de 17h à 19h Vendredi de 13h30 à 15h30	Mardi de 13h30 à 15h30 Mercredi de 17h à 19h Jeudi de 10h à 12h30 Vendredi de 16h à 18h
Braisnes-sur-Aronde	Mercredi de 16h à 18h Jeudi de 15h30 à 19h	Mercredi de 16h à 18h Jeudi de 16h30 à 19h Vendredi de 13h30 à 16h30
Lassigny	Lundi et Mardi de 16h à 18h Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30 Vendredi de 13h30 à 16h30	Lundi et Mardi de 16h à 18h Mercredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Jeudi de 9h30 à 12h30 Vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30
Ressons-sur-Matz	Mardi de 16h à 19h Mercredi de 9h à 12h Jeudi et Vendredi de 16h à 18h Samedi de 10h à 12h	Lundi de 13h30 à 15h30 Mardi de 17h à 19h Mercredi de 9h30 à 12h30 Jeudi de 13h30 à 18h Vendredi de 9h30 à 12h30 Samedi de 10h à 12h30
Orvillers-Sorel	Mercredi de 13h30 à 15h30 Vendredi de 17h à 19h	Mardi de 13h30 à 16h30 Mercredi et Jeudi de 13h30 à 15h30 Vendredi de 17h à 19h

Les sites sont fermés tous les jours fériés de l'année.

Informations utiles

La déchetterie de Lassigny

Les conditions d'accès

Le SMVO a mis en place un système de contrôle par carte d'accès afin d'améliorer l'accueil des usagers particuliers ou professionnels. Ce système de gestion informatique permet d'assurer le contrôle des usagers et le suivi de la déchetterie (fréquentation, flux des déchets...).



Comment obtenir une carte ?

Les particuliers, les collectivités et les professionnels doivent remplir un formulaire disponible en déchetterie ou sur internet : www.smvo.fr

Pour les particuliers, l'accès est gratuit sur l'ensemble du réseau VERDI (soit 22 déchetteries). Consulter le règlement intérieur des déchetteries à l'usage des particuliers.



Horaire unique, c'est plus pratique !

Toutes les déchetteries du réseau VERDI ont le même horaire et cela quelle que soit la saison.

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le dimanche de 9h à 12h **Fermé : le lundi et les jours fériés**

Les habitants du Pays des Sources peuvent aussi accéder aux déchetteries d'Estrées-Saint-Denis, de Clairoix, de Noyon et de Guiscard. Renseignements :

N° Vert 0 800 60 20 02
APPEL GRATUIT



Les Encombrants

Collecte des encombrants sur rendez-vous : comment ça marche ?

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Pays des Sources a mis en place un service de collecte sur rendez-vous avec la recyclerie de Noyon. **Seuls les objets réutilisables sont collectés.** La recyclerie aide à l'insertion professionnelle et permet à la population d'acquérir des objets en bon état à prix modiques.

Pour bénéficier du service, il suffit de **prendre rendez-vous** avec la recyclerie de Noyon au

03 44 09 70 30

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Un camion de la recyclerie collectera vos encombrants chez vous aux heures fixées avec la recyclerie. **Le tonnage maximum autorisé par habitation est de 10 m³.**

Les déchets autorisés :

Tout objet non collecté avec les ordures ménagères pour des raisons d'encombrement ou de poids (ballon d'eau chaude, palette de bois,...), les objets réparables, réutilisables (machine à laver, petit électroménager, livre, vélo, meuble, vaisselle,...), tout objet provenant d'un déménagement.

Les déchets exclus de la collecte :

- Les déchets ménagers spéciaux (pot de peinture, solvant...),
- les gravats (plâtre, terre, pierre, déchet de construction...),
- les déchets végétaux, les déchets d'entreprises et commerçants,
- les déchets automobiles (pneumatique, pièce de carrosserie...),
- les matelas, les D3E* irrécupérables,...



La municipalité et *Le comité des fêtes de Lagny* organisent une
chasse à l'œuf pour les enfants du village le

Lundi 28 mars 2016 à 15H00

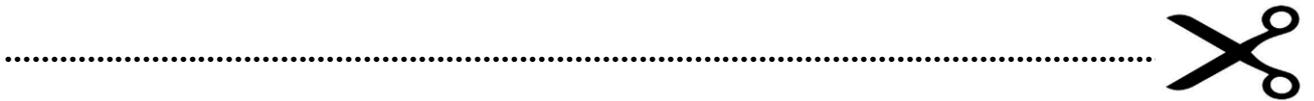
Rendez-vous sur le parking de l'école.

La chasse aux œufs de pâques aura lieu dans la pâture au-dessus de l'école.

Les enfants de moins de 6 ans devront impérativement être accompagnés d'un adulte.

A l'issue, un goûter sera donné dans la salle des fêtes avec partage des chocolats.

**Merci de remettre le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres du
comité des fêtes à l'ancienne mairie avant le **MERCREDI 23 MARS 2016.****



NOM	PRENOM	AGE

